



INNOVATION PÉDAGOGIQUE

MODALITÉS RELATIVES À L'APPEL À PROJET PRINCIPAL 2023

Face à de nouveaux défis, l'innovation pédagogique constitue une opportunité pour favoriser des expériences d'apprentissages motivantes, efficaces et émancipatrices chez les étudiant·es, et pour développer des pratiques stimulantes et auto-formatrices chez les enseignant·es.

Doté d'un montant de CHF 100'000.- annuel, cet appel vise la réalisation d'un projet d'innovation pédagogique inter-hautes écoles et/ou inter-filières d'envergure pour l'enseignement supérieur professionnalisant, par le biais du détachement des enseignant·es qui en sont à l'origine.

Ce projet doit non seulement être mis en œuvre au sein de leurs hautes écoles par les enseignant·es détaché·es, mais aussi transposable et diffusé au sein des hautes écoles et domaines de la HES-SO.

Le rectorat de la HES-SO prend ainsi en charge les coûts salariaux liés au remplacement temporaire de chaque enseignant·e mis·e à disposition par sa haute école, ainsi que les dépenses relatives à la dissémination et au fonctionnement (analyse de l'existant, diffusion, déplacements, communication).

La durée et la décharge horaire du détachement sont à définir en accord entre les lauréat·es et les directions de leurs hautes écoles respectives, sur la période courant du 1^{er} septembre 2023 au 31 mars 2025 (dates négociables à durée de projet constante).

AXES STRATÉGIQUES

Le rectorat souhaite orienter la réflexion dans la direction de quelques axes généraux qui correspondent à la fois à des orientations stratégiques de l'institution et à des thématiques porteuses en termes d'innovation pédagogique. Il est dès lors recommandé que les projets s'inscrivent dans un ou plusieurs des axes suivants :

- **Approches centrées sur l'étudiant·e et individualisation des parcours d'apprentissage**
Enseignements centrés sur les processus d'apprentissage des étudiant·es et adaptés à la diversité de leurs profils
- **Compétences et professionnalisation**
Développement et évaluation des compétences, dans une visée d'adaptation des approches pédagogiques aux évolutions des pratiques professionnelles
- **Durabilité et « mad skills »¹**
Intégration de la notion de durabilité dans les enseignements et développement de compétences atypiques auprès des étudiant·es, dans une perspective de soutien à la transformation écologique et sociétale
- **Liens enseignement - recherche - pratique professionnelle**
Exploration des interactions vertueuses entre la recherche disciplinaire, la pratique professionnelle et les approches pédagogiques

¹ Gravelin, S. Les « mad skills », ces compétences enseignées dans les grandes écoles d'ingénieurs pour « développer une forme de subversion chez nos étudiants », *Le Monde*, 23 novembre 2022. <https://tinyurl.com/sadap-ip>





CANDIDATURES : CONDITIONS ET RECOMMANDATIONS

La grille critériée d'évaluation des projets (voir annexe) précise la pondération de l'ensemble des critères appréciés. Dès le lancement de l'appel, Richard-Emmanuel Eastes, responsable du SADAP (079 962 25 22 ou richard-emmanuel.eastes@hes-so.ch), se tient à disposition des requérant·es pour les aider à définir et orienter leur projet d'innovation pédagogique.

Conditions

Les candidatures doivent remplir les conditions suivantes :

- Formulaire de projet dûment complété, signé et transmis dans le délai imparti.
- Lettre(s) de recommandation des directions des hautes écoles des requérant·es
Attention : L'expérience montre que l'obtention d'une telle lettre dans les délais nécessite souvent qu'elle soit sollicitée bien en amont du dépôt du projet !
- Les projets doivent faire intervenir de manière transversale des enseignant·es issu·es d'au moins deux hautes écoles et/ou filières différentes.
- Le budget établi respecte les conditions suivantes :
 1. L'enveloppe globale du projet retenu est de CHF 100'000.- maximum.
 2. Les montants liés à la dissémination à l'interne de la HES-SO sont budgétés et compris entre 8% et 12% du budget total du projet.
 3. Les dépenses de fonctionnement ne peuvent dépasser 10% du budget total.
 4. Les frais de fonctionnement doivent couvrir des postes de dépense directement liés au projet (par exemple matériel pédagogique, ouvrages spécialisés ou indemnisation d'étudiant·es impliqué·es dans le projet ou son évaluation) et ne relevant pas du fonctionnement courant des hautes écoles (par exemple mobilier ou licences informatiques).
 5. Les équipes projets peuvent compter parmi leurs membres des personnes extérieures à la HES-SO. Dans ce cas, la dotation financière obtenue ne permettra toutefois pas de les rémunérer, sauf si elles sont employées à cette fin par une haute école et/ou si leurs honoraires sont prélevés sur les dépenses de fonctionnement du projet, limitées à 10 % de l'enveloppe totale.

Recommandations

Une attention particulière sera portée à l'intégration des éléments suivants dans les projets :

- L'inscription du projet dans un ou plusieurs des axes stratégiques mentionnés plus haut.
- La stratégie de dissémination et de transposabilité du projet au sein de la HES-SO.
- L'authenticité du soutien exprimé par les directions dans leur(s) lettre(s) de recommandation.
- Dans la mesure du possible, la participation d'étudiant·es acteurs et actrices (et pas seulement destinataires) des innovations pédagogiques envisagées.
- Dans la mesure du possible, l'engagement d'au moins un·e conseiller·e pédagogique de proximité ou un·e enseignant·e titulaire du CAS *Pédagogie de l'enseignement supérieur* de la HES-SO, à hauteur d'au moins 10% de la totalité du temps de travail total de l'équipe de projet.





EVALUATION DES PROJETS

Une commission d'expert·es et de conseiller·es pédagogiques internes et externes à la HES-SO sélectionne les projets déposés.

L'évaluation est réalisée par la commission selon la procédure suivante :

- Lecture et évaluation des projets sur la base de la grille critériée d'évaluation des projets
- Sélection des trois projets ayant le meilleur résultat et répondant aux critères formels
- Soutenance orale de 20 minutes des trois projets retenus
- Délibération de la commission

Les requérant·es sont informé·es des résultats par courriel. Tout recours contre la décision est exclu. Toutefois, la composition du jury étant annoncée en amont de sa délibération, chaque équipe candidate a la possibilité de demander la récusation de l'un·e de ses membres en amont de la délibération en cas de suspicion de conflit d'intérêt susceptible de nuire à l'examen de son dossier.

NB. La commission pourra demander aux requérant·es de réviser leur budget prévisionnel (montant et nature des dépenses) comme condition à l'attribution de la subvention.

CALENDRIER

30 janvier 2023	Lancement de l'appel à projets d'innovation pédagogique
7 mars 2023	Formation DevPro ² : Comment faire de l'innovation pédagogique à la HES-SO
Février-avril 2023	<i>Accompagnement technique par le SADAP</i>
21 avril 2023	Date limite de réception des dossiers de candidature (18:00)
2-5 mai 2023	Soutenance orale de 20 minutes des 3 meilleurs projets retenus
10 mai 2023	Annonce des résultats

ÉTAPES DE RÉALISATION DU PROJET LAURÉAT

25 mai 2023	<i>Pecha kucha de présentation du projet à la 7^{ème} journée d'innovation pédagogique de la HES-SO</i>
Juin-août 2023	<i>Kick off meeting</i>
Septembre	<i>Démarrage du projet (il est néanmoins possible de démarrer le projet plus tôt)</i>
2023 Printemps	<i>Participation à la 8^{ème} Journée d'innovation pédagogique de la HES-SO</i>
2024 Juin 2024	<i>Rapport intermédiaire</i>
Printemps 2025	<i>Co-construction de la 9^{ème} Journée d'innovation pédagogique de la HES-SO</i>
Mars 2025	<i>Fin du projet</i>

LIVRABLES RAPPORT FINAL ET PUBLICATION

Outre la participation aux deux Journées d'innovation pédagogique 2023 et 2025, un court rapport sera rédigé à l'intention du rectorat une fois le projet réalisé. Ce rapport comportera une description des actions menées (notamment en matière de dissémination à l'intérieur de la HES-SO), des résultats obtenus, le suivi des indicateurs de réussite et un bilan financier, et.

² <https://www.hes-so.ch/devpro>





Il sera accompagné d'une capsule vidéo constituant un *pitch* du projet et de ses résultats principaux, destinée à être mise en ligne sur le site de la HES-SO.

Au cours des 6 mois suivants, les lauréat-es de l'appel à projets proposeront un article relatant leur expérience et leurs résultats, à destination du media académique *The Conversation* : <https://theconversation.com/institutions/haute-ecole-specialisee-de-suisse-occidentale-hes-so-2620>

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les projets doivent être adressés par courriel au format pdf à sadap@hes-so.ch, au plus tard le **vendredi 21 avril 2023 à 18:00**.

NB. Concernant la ou les lettre(s) de recommandation des directions, une prolongation pourra être accordée sur demande, pour une réception au 28 avril 2023 au plus tard.

ANNEXES

Formulaire de l'appel à projets et grille d'évaluation des projets.

Pour tout renseignement, merci de contacter : richard-emmanuel.eastes@hes-so.ch – 079 962 25 22.



Rubrique(s)	Critère	Dépasse les attentes minimales (2 pts)	Rencontre les attentes minimales (1 pt)	Ne rencontre pas les attentes minimales (0 pt)	Pondération	Note (0 à 2)	Sous-total
Conditions de l'appel	Éligibilité	Le projet est-il éligible au regard des critères exprimés dans l'appel à projet ?			OUI - NON		
Lettre d'accompagnement	Soutien institutionnel	Soutien sans réserve de la direction.	Soutien mitigé de la direction.	Pas de soutien explicite de la direction.	2		0
Dossier complet	Respect de la forme	Les contraintes de forme et de longueur fixées par le formulaire sont parfaitement respectées.	Les contraintes de forme et de longueur fixées par le formulaire sont partiellement respectées.	Les contraintes de forme et de longueur fixées par le formulaire ne sont pas respectées.	1		0
Titre, thème, informations complémentaires, 1	Description et clarté du projet	Le projet est clair et le contexte décrit précisément.	Le projet manque de clarté, le contexte est décrit de manière floue.	Le projet est difficile à comprendre, le contexte est mal ou pas précisé.	3		0
2	Objectifs du projet	Les objectifs du projet sont clairement établis et vérifient les critères SMART.	Les objectifs du projet sont à peu près établis et plus ou moins SMART.	Les objectifs du projet ne sont pas clairement établis ou pas SMART.	3		0
3	Bénéficiaires	Les bénéficiaires du projet et les compétences visées sont pertinent(e)s et bien défini(e)s.	Les bénéficiaires du projet et les compétences visées sont peu réalistes et/ou insuffisamment défini(e)s.	Les bénéficiaires du projet et les compétences visées sont non pertinent(e)s et/ou pas défini(e)s.	2		0
4	Impact sur l'apprentissage des étudiants	Le projet aura un fort impact sur l'expérience d'apprentissage des étudiant-es.	On peut prévoir un relatif impact du projet sur l'expérience d'apprentissage des étudiant-es.	On s'attend à un impact faible du projet sur l'expérience d'apprentissage des étudiants.	2		0
5	Orientations stratégiques	Dans l'ensemble, le projet s'inscrit dans les axes et dans la stratégie de la HES-SO.	Le projet s'inscrit soit dans les axes définis, soit dans la stratégie de la HES-SO.	Le projet n'a pas de lien avec les axes thématiques et orientations stratégiques de la HES-SO.	2		0
6	Caractère innovant du projet et inspirations	Le projet semble pleinement innovant au regard de son contexte de mise en œuvre.	Le projet semble partiellement innovant au regard de son contexte de mise en œuvre.	La description du projet ne permet pas d'attester d'un caractère particulièrement innovant.	4		0
7	Bibliographie	L'origine du projet est bien documentée ; les références sont complètes et solides.	Le projet est moyennement documenté et/ou les références sont peu visibles.	Le projet n'est pas documenté et ne s'inscrit dans aucune pratique ou étude préexistante.	3		0
8	Méthodologie	La méthodologie est détaillée, solide et réaliste.	La méthodologie manque de précision ou de réalisme.	La méthodologie est imprécise ou non réaliste.	2		0
9	Implication des étudiant-es	Le projet laisse une large place aux étudiants dans sa conception / son évaluation.	La conception du projet s'appuie sur l'intervention ponctuelle d'étudiant-es.	La conception et l'évaluation du projet se font sans l'intervention d'étudiant-es.	2		0
10a, 10b	Planification du projet	La définition des WP et la planification du projet semblent pleinement réalistes.	La définition des WP et la planification du projet semblent partiellement réalistes.	La définition des WP et la planification du projet ne semblent pas réalistes.	2		0
10b	Livrables	Les livrables sont parfaitement définis, réalistes et pertinents.	Les livrables sont précisés et sont plus ou moins réalistes et pertinents.	Les livrables ne sont pas précisés ou pas réalistes ou pas pertinents.	3		0
10c, 10d	Budget du projet	Le budget du projet est pleinement réaliste.	Le budget du projet est partiellement réaliste.	Le budget du projet ne semble pas réaliste.	3		0
10e	Financements tiers	Le projet bénéficiera d'apports tiers conséquents.	Le projet bénéficiera d'apports tiers modestes.	Le projet ne bénéficiera pas d'apports tiers.	1		0
11a, 11b, 11c	Évaluation du projet	La description du projet fait la preuve d'une stratégie d'évaluation efficace et pleinement réaliste.	La description du projet fait preuve d'une stratégie d'évaluation partiellement efficace et réaliste.	La description du projet ne fait pas preuve d'une stratégie d'évaluation efficace et réaliste.	3		0
12b	Dissémination	La description du projet fait la preuve d'une stratégie de dissémination ambitieuse.	La description du projet fait la preuve d'une stratégie de dissémination modeste.	La description du projet ne fait pas preuve d'une stratégie de dissémination efficace.	4		0
12c	Pérennité et transposabilité au contexte HES-SO	Le projet est pérenne et parfaitement transposable à d'autres contextes HES-SO.	Le projet est moyennement pérenne et sera transposable à certains contextes HES-SO seulement.	Le projet n'est pas pérenne et sera difficilement transposable à d'autres contextes HES-SO.	3		0
Dossier complet	Appréciation générale	Bonne	Moyenne	Faible	5		0
Commentaires.							
					TOTAL GENERAL sur 100		0